

Liberté Égalité Fraternité

COVID-19

ÉCOLE MATERNELLE OU ÉLÉMENTAIRE : QUE SE PASSE-T-IL SI UN ÉLÈVE EST EN CONTACT AVEC UN ÉLÈVE MALADE DE LA COVID-19 ? (ÉLÈVE DE LA MÊME CLASSE OU CONTACT À RISQUE*)

Poursuite des apprentissages en présentiel et réalisation d'un autotest à J+2**. Le port du masque en intérieur est fortement recommandé pour les cas contacts (à partir du CP) pendant 7 jours après la survenue du cas confirmé.



Si l'autotest*** est négatif

Pas d'isolement

Poursuite des cours en présentiel



Si l'autotest est positif

L'élève devient un cas confirmé

 Isolement de 7 jours pouvant être réduit à 5 jours si un test antigénique ou PCR réalisé au 5° jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures

Les élèves infectés à la Covid-19 il y a moins de 2 mois peuvent poursuivre les cours en présentiel sans réaliser de test, sauf si des symptômes apparaissent.

Si un nouveau cas apparaît dans un délai inférieur à 7 jours,

il n'est pas nécessaire de réaliser un nouveau dépistage.

Les représentants légaux se voient remettre l'autotest gratuitement en pharmacie sur présentation du courrier remis par l'école.



EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS

0 800 130 000

 $^{^\}circ$ Contact rapproché avec un cas confirmé, sans que l'une des deux personnes ne porte un masque assurant une filtration supérieure à 90 %

^{** 2} jours après le dernier contact avec le cas confirmé ou le jour de l'information si le contact a eu lieu depuis plus de 2 jours

^{***} La surveillance peut également se faire par un test antigénique ou, à défaut, PCR (dans ce dernier car, le résultat devra être obtenu avant la reprise des cours)